

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des affaires culturelles

Montpellier, le 28 JUIN 2013

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Ch. Pellecier
Téléphone : 04 67 02 32 49
Télécopie : 04 67 02 35 20
Courriel : christophe.pellecier@culture.gouv.fr

Préfecture du Gard

Direction des Relations avec les Collectivités territoriales
Bureau des Procédures Environnementales

N° réf. : ChP/EN/13/811

Hôtel de la Préfecture
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes Cedex 9

V/réf. : CAR n°375/DRAC/2013-377

Objet : 30• Bellegarde – Haut Coste Canet
Carrière de Matériaux alluvionnaires – Sarl Dau-
mas TP – impact archéologique

Je vous accuse réception en date du 6 mai 2013 du dossier de demande d'autorisation cité en référence.

Je vous informe que je ne serai pas amené à édicter de prescription de diagnostic archéologique préalable à ce projet en application des dispositions du Code du patrimoine, Livre V, titre II relatives à l'archéologie préventive.

En effet, l'emprise concernée par la demande correspond à un renouvellement et une extension d'une exploitation existante, dans un secteur ayant déjà fait l'objet d'une enquête archéologique de terrain

Toutefois, en cas de travaux, je vous saurais gré de rappeler au pétitionnaire que l'article L.531-14, titre III, livre V du Code du Patrimoine stipule que toute découverte des vestiges pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, doit être immédiatement signalée.

Pour le Préfet de Région Languedoc-Roussillon et par délégation
P/Le Directeur régional des affaires culturelles par autorisation


Henry MARCHESI
Conservateur régional de l'Archéologie